

Séance du 13 Novembre 1941

Le mardi neuf cent quarante et un et le treize novembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger de Lassus maire.

Étaient présents : M. M. Roger de Lassus maire, Bouché Marégo adjoint, Madam Tallec, M. Brabant, Breyer, Blanchard Castet, Dorensan, Giraudoy, Ignard, Ladieu, Leithan, Vallet.

Étaient absents : M. M. Labayle, Duosquier, Échenne, Bondouyt (fusillé), Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt et une heure.

Il s'excuse de n'avoir pu réunir plus souvent le conseil, en raison des difficultés que souffrent ces mandats temps de guerre quelquefois critiques pour la gestion d'une ville, car la question de l'assitaillement de la population et l'application des arrêtés préfectoraux doivent aujourd'hui passer avant les intérêts uniquement communautaires.

Budget 1940 - 41 -

L'ordre du jour de cette séance comporte la lecture du Budget. Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil le compte administratif pour l'exercice 1940 et invite l'assemblée conformément à la loi du 5 avril 1884 à l'examiner hors de sa présence. Il quitte, et

Budget 1940-41.

Monsieur Bouché prend place au fauteuil présidentiel. Il fait un exposé détaillé des divers chapitres du Compte administratif s'élevant à la somme de

Excedent de recettes

Après quoi Monsieur le Maire entre en séance pour donner lecture du Budget du Bureau de Bienfaisance.

Budget additionnel de la ville pour 1941.

Quant au Budget primitif Monsieur le Maire se réserve d'aller à la Sous-Prefecture prendre tous renseignements utiles pour l'établissement de ce dernier.

Parrassage du fait -

Romanage du Lait -

Compte rendu est donné de l'entrevue qu'a eu Monsieur le Maire avec le Chef du District pour ce qui concerne la distribution du lait à la population étant entendu que cette distribution doit être faite en premier lieu aux enfants du troisième âge et aux femmes en couche.

Légs de Madame V. Gujo -

Lecture est faite par Monsieur le Maire d'une lettre adressée à la Mairie de Montjean par laquelle Madame V. Gujo lègue à la Commune d'une somme de Cinq mille francs...
... dont l'intérêt servira pour l'entretien de la concession de la ~~propriété~~ ^{1/4 de l'ancienne} ~~propriétaire~~ ^{3 ans} au profit de la ville. Le Conseil donne son acceptation à ce legs.

Commune de Mazères pour électrification -

Une délégation spéciale de cette commune demande à Monsieur le Maire de Montjean l'autorisation de prolongation d'électrification pour l'éclairage de deux immeubles au quartier de Mazères qui pour cause de limitation de territoire n'ont pu être connectés dans le secteur d'éclairage de notre ville. Cette délégation présente donc le Conseil de ratifier cette demande.

Monsieur le Maire répond qu'il faut avant toute autorisation de notre part l'assentir de la Société Électrique.

Toujours le conseil ne voyant pour sa part aucun inconvénient à la demande formulée par la Commission spéciale de la commune de Mazères accorde un avis favorable à sa demande.

Terrain du Docteur Grand

Terrain du Dr. Grand -

Après offre à la Ville d'un terrain situé route de Mazères par le Dr. Grand, offre à titre gratuit, la Commission des Gravats, s'est transportée sur les lieux pour prendre connaissance de ce terrain. Elle dit avoir accepté en principe cette cession gratuite avec la seule réserve toutefois que le Docteur Grand ne mettrait aucune condition à son beau geste dont le Conseil tout entier le remercie.

*Réactifatif
à la première délibération
relative au legs de
Mme Mme PUJO.*

*Vu et approuvé
à Nîmes le 20 ftr. 1943
Le Préfet: Jules*

M.ème Maire fait part au Conseil Municipal du don fait à la Ville de la somme de cinq mille francs (5.000 francs)par Madame Veuve PUJO née Recoulin, demeurant actuellement 3,rue Deyron à NIMES, à charge pour la commune d'entretenir la concession à perpétuité N°440, où reposent les Parents de son Mari.

Le Conseil Municipal remercie vivement madame PUJO de son geste généreux et autorise Monsieurle Maire à accepter cette libéralité.

Cette somme de 5000 (cinq mille)francs sera employée à l'achat de rentes 3% sur l'Etat.

Le Conseil vote donc à l'unanimité l'acceptation
pure et simple de l'offre que lui fait le Dr Grand
mais sans engagement d'autre sorte quelle
la part de la ville.

Pétition quartier du Bourglet

Pétition du quartier du Bouquet

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition adressée par les habitants de ce quartier exposant à Monsieur le Maire que la pompe alimentant le quartier a été enlevée pour réparation et n'est pas encore depuis plus de six mois remise en place.

Les intéressés prient donc Monsieur le Maire d'user de ses pouvoirs pour que cette pompe aussi que le rouet du Farouir soient au plus tôt remis en place.

Et ce sujet Monsieur Castet se fait l'écho des récriminations
des usagers de l'eau qui se refusent à payer des suppléments
d'eau en raison de l'irregularité des relevés de compteur,
relevés qui devraient se faire au moins tous les trois mois
puisque ils avaient lieu avant la guerre tous les mois.

Nombreuses sont les bornes fontdées de la ville demandant
des réparations.

Une déperdition ^{considérable} d'eau provient de ce mauvais état de choses
C'est pourquoi aussi doivent fonctionner sans arrêt les
pompes de l'usine élévatrice ce qui n'est pas une économie
pour la ville.

Pelori do S. Antônio

Monsieur Vallet rend compte avec l'aide du Juge Champêtre
Il a déjà fait le relevé des compteurs ne fonctionnant pas.
Sur plus de Quatre cents Compteurs une centaine seulement
sont en bon état c'est donc dire que le relevé des compteurs
ne peut produire qu'une faible partie des sommes à recouvrer
pour excéder d'eau, et c'est pourquoi aussi les cent usagers
trouvent illégal qu'ils soient les seuls à payer.

Après cet exposé Monsieur le Maire propose que la Comm^e
des Gravaux passe dans les divers quartiers et fasse état
des réparations à exécuter aux pompiers de la ville.

Monsieur le Maire se propose d'ailleurs de demander
prochainement en séance du Conseil Municipal
que soit envisagée l'augmentation du prix des Concessions.
Il signale au sujet des tuyaux d'amener pour la
route de St Gaudens, les difficultés qui posent la
linéarisation des tuyaux en raison de l'échange des bons
matériels. - Sa séance est fixée à huit trois heures -

Cinquantaine
rototat
Haus
C. miabut
c. cavall
M. Boursier
Roger de Larrey
J. L. Gouffé